

COMMISSION ENFANCE EDUCATION

Compte-rendu de la réunion du jeudi 20 juin 2019 à 18h00
Salle 6 - 144, route de Thionville

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte- rendu de la commission du 15 mai 2019

Pôle Education

- Convention de mutualisation de la restauration scolaire avec le Lycée Cassin.
- Révision de la tarification sociale des Activités Périscolaires et du règlement intérieur des Activités Périscolaires.
- Fusion d'écoles maternelles et élémentaires (Cavalier Bleu, Auguste Prost, Saint-Eucaire).

Pôle Petite Enfance

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022.

Etaient présent(e)s, sous la présidence de : Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire

- Madame Myriam SAGRAFENA, Conseillère déléguée.

Etaient excusé(e)s, absent(e)s :

- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire, membre titulaire,
- Madame Françoise FERRARO, Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Madame Anne HOMMEL, Conseillère déléguée, membre titulaire,
- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller délégué, membre suppléant,

- Madame Hanifa GUERMITI, Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Madame Christine SINGER, Conseillère Municipale, membre titulaire,
- Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, membre titulaire,
- Monsieur Patrice NZIHOU, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- Madame Nathalie DE OLIVEIRA, Adjointe au Maire, membre suppléant,
- Monsieur Bernard HEULLUY, Conseiller délégué, membre suppléant,
- Madame Catherine MERGEN-MOREL, Conseillère déléguée, membre suppléant,
- Monsieur Jérémie ALDRIN, Conseiller Municipal, membre suppléant.

Etait également présent :

- Madame Isabelle SOUDIER-SPETZ, Directrice du Pôle Petite Enfance
- Monsieur Jean-Baptiste GALINIE, Directeur du Pôle Education

Madame Danielle BORI, Présidente, ouvre la séance, à 18h00.

Pôle Education

- **Convention de mutualisation de la restauration scolaire avec le Lycée Cassin**

Depuis septembre 2014, les élèves de l'école élémentaire Claude Debussy déjeunent à la demi-pension du lycée Cassin. Ces derniers intégreront à la rentrée de septembre 2019, le nouvel équipement de restauration construit sur le site du groupe scolaire. Il est néanmoins, proposé de maintenir le partenariat avec le lycée Cassin et d'y accueillir à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019, les enfants de l'école élémentaire Jean Moulin, rue Charles Nauroy, située à proximité immédiate du lycée et qui déjeunaient jusqu'alors au restaurant des Quatre Bornes.

Les modalités d'accueil sont précisées dans la convention tripartite (Région, Lycée, Ville).

*Avis favorable de la Commission Enfance Education
Proposition de rapporteur : Madame Danielle BORI*

Pôle Education

- **Révision de la tarification sociale des Activités Périscolaires et du règlement intérieur des Activités Périscolaires**

Depuis 2015, la Ville de Metz, applique, pour l'ensemble des activités périscolaires, une grille tarifaire unique composée de 10 tranches définies à partir des quotients familiaux de la Caisse d'Allocations Familiales. La grille tarifaire actuelle fixe le tarif des repas entre 1,56 € et 6,03 €.

Afin de poursuivre sa politique de justice sociale et permettre aux enfants, dès la rentrée de septembre 2019, d'accéder au service de la restauration scolaire et à un repas équilibré et de qualité sans éviction pour des raisons financières, il est proposé de réviser la tarification appliquée aux repas consommés par les enfants en élargissant la 1ère tranche tarifaire et en fixant le tarif des repas appliqué à cette tranche à 1 €.

Les tarifs des trois tranches suivantes seront également révisés afin de maintenir leur progressivité. Madame BORI précise que plus de 50% des familles messines verront le prix de la restauration diminué.

*Avis favorable de la Commission Enfance Education
Proposition de rapporteur : Madame Danielle BORI*

- **Fusion d'écoles maternelles et élémentaires (Cavalier Bleu, Auguste Prost, Saint-Eucaire)**

Suite aux départs des directrices de la maternelle du Cavalier Bleu et de l'école maternelle Saint Eucaire, deux regroupements ont été proposés par l'Inspection Académique en 2018 afin de permettre :

- De faciliter la continuité pédagogique entre maternelle et élémentaire,
- De coordonner les projets pédagogiques des écoles et des équipes enseignantes,
- D'optimiser l'utilisation des locaux et l'harmonisation du fonctionnement du groupe scolaire.

D'un commun accord avec les services académiques, il a été décidé de tester le fonctionnement pendant l'année scolaire 2018-2019. Au regard des conclusions des conseils d'école, cette expérimentation est concluante pour l'ensemble de la communauté éducative. Aussi, il est proposé d'accepter les fusions de ces écoles maternelles et élémentaires à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

*Avis favorable de la Commission Enfance Education
Proposition de rapporteur : Madame Danielle BORI*

Pôle Education

- **Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022**

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est une convention d'objectifs et de cofinancement, signée pour quatre ans entre une Caisse d'Allocations Familiales et un partenaire tel qu'une collectivité territoriale, qui vise à favoriser d'une part le développement et l'optimisation de l'offre d'accueil, d'autre part l'épanouissement des enfants et des jeunes ainsi que leur intégration dans la société.

Depuis 1992, la Ville de Metz bénéficie au travers de ce dispositif du soutien financier de la CAF de la Moselle, à hauteur de 3,4 millions d'euros par an, pour les actions menées sur son territoire au profit des familles par les crèches collectives ou familiales, les lieux d'accueil parents enfants, les relais assistantes maternelles, les ludothèques, l'accueil périscolaire, les formations BAFA BAFD, et la coordination de l'ensemble de ces actions.

Dans ce cadre, le CEJ 2015-2018 a permis de compléter, tant qualitativement que quantitativement l'offre d'accueil des jeunes messins.

Le CEJ 2015-2018 étant arrivé à terme, et afin de continuer à bénéficier du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, il est proposé de solliciter le renouvellement de ce partenariat, pour la période 2019-2022.

*Avis favorable de la Commission Enfance Education
Proposition de rapporteur : Madame Myriam SAGRAFENA*

- - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission lève la séance à 19h00.

*La Présidente de la Commission
Adjointe du Maire*


Danielle BORI